



Euro numérique : le temps de l'engagement commun

Tribune du Gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, et du Premier sous-gouverneur, Denis Beau, publiée dans Les Echos du 24 avril 2026.

Le projet d'euro numérique bénéficie aujourd'hui d'un soutien politique de plus en plus fort. Les États membres l'ont approuvé à l'unanimité au Conseil en décembre dernier. Le Parlement européen lui a apporté un soutien de principe à une large majorité en février 2026, avant un vote final attendu d'ici à l'été. Si les négociations entre colégislateurs aboutissent cette année, un projet pilote pourra être lancé au second semestre 2027, pour un déploiement auprès du grand public à l'horizon 2029.

Pourquoi l'euro numérique ? Nos paiements du quotidien dépendent de plus en plus d'acteurs extra-européens. Dans un environnement géopolitique instable, cette dépendance fragilise la continuité des services de paiement, la protection des données personnelles et renchérit leur coût pour les commerçants européens, en particulier les plus petits.

Développer des alternatives européennes

L'euro numérique répond à cet impératif de souveraineté. Il vise à développer des alternatives européennes capables de réduire ces vulnérabilités, de renforcer la liberté de choix des consommateurs et d'accroître notre résilience collective. Et cela suppose un véritable partenariat public-privé avec les banques des 21 pays de la zone euro. L'euro numérique doit être un instrument conçu par les Européens, pour les Européens.

Le temps des débats d'experts doit désormais céder la place à celui de l'engagement. Les acteurs français ont tout à gagner à s'investir dans un dialogue technique constructif avec l'Eurosystème et à y valoriser l'expertise reconnue de l'écosystème français des paiements.

La coexistence d'un moyen de paiement numérique universel en monnaie publique et d'une offre riche de solutions privées est naturelle et nécessaire. Depuis toujours, la confiance dans la monnaie est ancrée dans cette complémentarité : une monnaie de banque centrale - les billets papier aujourd'hui - et une monnaie privée de banques commerciales - les dépôts donnant lieu à paiements par carte ou virements.

Un « billet numérique + ».

L'euro numérique sera un « billet numérique + ». Il n'a pas vocation à concurrencer des initiatives comme Wero ou Cartes Bancaires, mais à les renforcer dans une zone monétaire de 350 millions

d'habitants. Ces solutions sont essentielles, mais ne suffisent pas, à elles seules, à garantir l'autonomie stratégique européenne.

Wero, par exemple, sera d'abord déployé dans un nombre limité de pays et ses interopérabilités couvriront partiellement les usages quotidiens. L'euro numérique bénéficiera, lui, d'une acceptation universelle dans toute la zone euro et pourra être directement intégré aux interfaces des solutions privées, notamment aux portefeuilles numériques en cours de développement.

Il est essentiel que les acteurs français y prennent pleinement part. Leur implication retardée depuis plusieurs années affaiblit la position de la place française.

La réutilisation de l'existant - interfaces, cartes, terminaux, standards et infrastructures - est un principe central. L'Eurosystème s'y engage afin de limiter les coûts et la complexité, tout en garantissant les spécificités de l'euro numérique : paiements hors ligne, haut niveau de confidentialité et règlement immédiat en monnaie centrale.

Cette approche se traduira prochainement par des accords avec des acteurs privés sur l'utilisation de standards européens existants. Il est essentiel que les acteurs français y prennent pleinement part. Leur implication retardée depuis plusieurs années affaiblit la position de la place française par rapport à d'autres écosystèmes européens déjà très mobilisés.

La stabilité financière est au cœur du projet. L'euro numérique sera un moyen de paiement, non un actif d'investissement. La limite de détention sera fixée au plus proche de l'émission, selon un processus associant les États membres, sur la base d'une méthodologie élaborée en concertation avec la profession bancaire. Elle garantira l'absence d'impact significatif sur le volume des dépôts bancaires et sur le financement de l'économie, tout en assurant l'accès de tous à la monnaie publique, y compris les personnes non bancarisées.

Les travaux préparatoires au projet pilote s'ouvrent désormais. Ils offrent aux banques françaises une occasion unique de participer concrètement à la conception de l'euro numérique et de donner corps à un partenariat public-privé indispensable. Il est temps de s'en saisir pleinement. Faisons gagner ensemble l'Europe des paiements.